

CONSEIL MUNICIPAL**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS*****Séance du 26 Décembre 2023*****OBJET : 31/2023****AUTORISATION OUVERTURE ANTICIPÉE DE CRÉDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29	L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS LE VINGT-SIX DÉCEMBRE à NEUF HEURES TRENTE
		Le Conseil Municipal de la Commune de Foulayronnes s'est réuni en Mairie, en session ordinaire
Présents :	19	M. Bruno DUBOS – Maire - ; M. Jean-François BUER ; Mme Hélène DESHAIES ; M. Joël COLLET ; Mme Marie LESCOU-GOURGUE ; M. Alexandre CHARIE ; Mme Michelle COMBA ; M. Jean-Philippe SIMON ; Mme Nadège GESSON-MAIRAL – Adjoint au Maire - Mme Monique LOREAU ; Mme Babeth TEYCHENE ; M. Jean-Paul ROUSSEAU ; M. Bernard LAVERGNE ; Mme Francine BIGEY ; M. Jean-Michel JADAS ; M. Francis CREPIN ; Mme Christine CHABOT ; Mme Nathalie RICHASSE ; M. Vincent OLIVIER ; Mme Bénédicte GUELFY ; Mme Laurianne VEYRET ; Mme Marie TOULET ; M. Julien BOUILLOT ; Mme Hélène LE GUIRRIEC ; M. Laurent MAILLARD ; M. Grégory NOEL ; M. Vincent PERRIER ; M. Philippe BRIAT ; M. Serge MARTY – Conseillers municipaux –
Absent (s)	3	
Pouvoir (s)	7	Mme Babeth TEYCHENE à M. Joël COLLET – M. Bernard LAVERGNE à M. Jean-François BUER – Mme Christine CHABOT à M. Vincent OLIVIER – Mme Laurianne VEYRET à Mme Nathalie RICHASSE – Mme Marie TOULET à M. Bruno DUBOS – M. Laurent MAILLARD à M. Vincent PERRIER – M. Grégory NOEL à Mme Michelle COMBA
Secrétaire de séance :		M. Julien BOUILLOT
Date d'envoi de la convocation :		20 Décembre 2023

Expose

Afin de maintenir les investissements de la collectivité au début de l'année 2024, il est proposé une ouverture anticipée des crédits en section d'investissement.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider

et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour la section d'investissement, l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales précise qu'en dehors des dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéances avant le vote du budget, une autorisation du Conseil Municipal est obligatoire pour procéder à des engagements de dépenses avant le vote du budget primitif.

Afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services, dont le besoin peut intervenir avant le vote du budget primitif pour 2024, il convient donc d'ouvrir les crédits d'investissement nécessaires.

Il est proposé de porter cette ouverture anticipée de crédits d'investissement pour 2024 à hauteur de 25 % des crédits d'investissement votés au titre de l'exercice 2023, hors remboursement de la dette, hors restes à réaliser et opérations d'ordre.

Ces ouvertures de crédits constituent des plafonds d'engagement de la collectivité, dans l'attente du vote du budget 2024, qui précisera les montants de l'exercice budgétaire et les projets financés.

Op.	libellé	Articles	Désignation	BP 2023	25%
100	ENVELOPPE ANNUELLE INVESTISSEMENT			371 000,00	92 750,00
		2051	Concessions et droits similaires	4 620,00	1 155,00
		2112	Terrains de voirie	0,00	0,00
		2128	Autres agencements et aménag. de terrains	0,00	0,00
		21311	Hôtel de ville	1 500,00	375,00
		21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00
		21316	Equipements du cimetière	0,00	0,00
		21318	Autres bâtiments publics	102 051,00	25 512,75
		2138	Autres constructions	0,00	0,00
		2152	Installations de voirie	32 000,00	8 000,00
		2181	Install.générales,agencement & aménag. divers	19 070,00	4 767,50
		2182	Matériel de transport	98 000,00	24 500,00
		2183	Matériel de bureau et matériel informatique	400,00	100,00
		2184	Mobilier	6 270,00	1 567,50
		2188	Autres immobilisations corporelles	107 089,00	26 772,25
108	SECURISATION DES ECOLES			0,00	0,00
		21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00
109	AD'AP Année 2019			50 000,00	12 500,00
		21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00
		21318	Autres bâtiments publics	50 000,00	12 500,00
113	POLE MEDICAL			150 000,00	37 500,00
		2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	25 000,00	6 250,00
		21318	Autres bâtiments publics	125 000,00	31 250,00
114	INFRASTRUCTURES SPORTIVES			11 000,00	2 750,00
		21318	Autres bâtiments publics	11 000,00	2 750,00
115	AMENAGEMENT FLOTTIS			20 000,00	5 000,00
		2117	Bois et forêts	0,00	0,00

		2118	Autres terrains	10 000,00	2 500,00
		2151	Réseaux de voirie	10 000,00	2 500,00
116	POLE PETITE ENFANCE			180 000,00	45 000,00
		2031	Frais d'études	50 000,00	12 500,00
		21318	Autres bâtiments publics	130 000,00	32 500,00
117	RENOVATION DES ECOLES			100 000,00	25 000,00
		2031	Frais d'études	50 000,00	12 500,00
		21312	Bâtiments scolaires	50 000,00	12 500,00
118	VEGETALISATION			20 000,00	5 000,00
		2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	15 000,00	3 750,00
		2188	Autres immobilisations corporelles	5 000,00	1 250,00

**Le Conseil Municipal de Foulayronnes,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

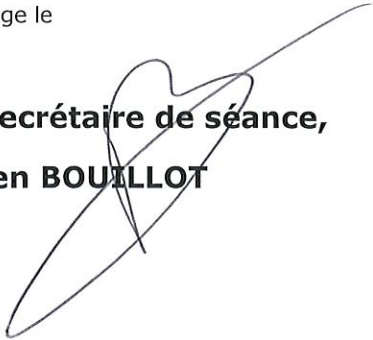
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de la Commune, avant le vote du budget primitif 2024, à hauteur de 25 % des prévisions budgétaires 2023 selon détail ci-dessus.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture
Affichage le

**Le secrétaire de séance,
Julien BOUILLOT**



**Fait et délibéré, les Jour, Mois et an que
dessus**

Pour extrait conforme,

Le Maire de Foulayronnes,



Bruno DUBOS.